Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 025-212503395-20260417-PV_17_04_2026-AU

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du 17 avril 2026

Le 17 Avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 avril 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Nom du Président : Mr Thierry VETOIS.

Nom des conseillers présents : Mr Michel RENAUD, Mme Sylvie DELACROIX, Mr Pascal MERMILLOD, Mr Nicolas CLAUDE, Mr Ludovic PEREZ, Mr Dan BAHY, Mme Fatima DUARTE, Mme Véronique MERMILLOD, Mme Nathalie DUTILLEUL.

Nom des conseillers absents et excusés : Mr Michel BERNARD.

Nom du conseiller ayant donné procuration : Mr Michel BERNARD.

Nom de la secrétaire de séance : Mme Nathalie DUTILLEUL.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer :

Ordres du jour :

I - Commissions municipales, syndicats intercommunaux - validation des commissions et désignation des membres :

LES COMMISSIONS :

FINANCES – INTERCOMMUNALITE – URBANISME :

Responsable : Thierry VETOIS

Membres : Sylvie DELACROIX, Michel RENAUD, Nathalie DUTILLEUL.

BATIMENTS COMMUNAUX – SÉCURITÉ – CIMETIERE – ÉLECTRICITÉ – TÉLÉPHONE – TV :

Responsable : Michel RENAUD

Membres : Pascal MERMILLOD, Michel BERNARD, Nicolas CLAUDE, Dan BAHY.

VOIRIE – RÉSEAUX – EAUX – ASSAINISSEMENT – Station Épuration – FORET – SDIS :

Responsable : Michel RENAUD

Membres : Michel BERNARD, Nicolas CLAUDE, Fatima DUARTE.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 025-212503395-20260417-PV_17_04_2026-AU

PATRIMOINE – TOURISME – FETES & CÉRÉMONIES – VIE ASSOCIATIVE – CAMPING :

Responsable : Sylvie DELACROIX

Membres : Véronique MERMILLOD, Fatima DUARTE, Nicolas CLAUDE, Dan BAHY.

COMMISSION APPEL D'OFFRES :

Responsable : Thierry VETOIS

Membres : Michel RENAUD, Nathalie DUTILLEUL, Véronique MERMILLOD, Pascal MERMILLOD.

COMMISSION CONTROLE DES LISTES ÉLECTORALES :

Membre du conseil : Ludovic PEREZ

Délégué de l'administration : Véronique MERMILLOD

Délégué du tribunal judiciaire : Sylvie DELACROIX.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) :

Président : Thierry VETOIS.

Membres titulaires : Paule CERCHIARO, Jean-Paul ARNOUX, Anne-Marie BOURQUIN, Odile DIDION, Nathalie DUTILLEUL, Rémy MARION.

Membres suppléants : Maurice CLAUDE, Martine RENAUD, Marie-Christine RENOUD-GRAPPIN, Ludovic PEREZ, David DONIER, Martine GRAND.

LES SYNDICATS :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUE LISON :

Titulaire : Thierry VETOIS

Suppléante : Sylvie DELACROIX.

SYNDICAT SCOLAIRE DE LA HAUTE VALLÉE DE LA LOUE :

Titulaires : Pascal MERMILLOD, Nathalie DUTILLEUL

Suppléants : Thierry VETOIS, Véronique MERMILLOD.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 025-212503395-20260417-PV_17_04_2026-AU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE LOUE (SIEHL) :

Titulaire : Michel RENAUD,

Suppléant : Michel BERNARD.

COMMUNES FORESTIERES DU DOUBS :

Titulaire : Nicolas CLAUDE

Suppléant : Olivier CALVI.

Propositions soumises au vote : adoptées à l'unanimité

II - Autorisation d'engagement de dépenses : achat d'un ordinateur pour la mairie

A ce jour, la mairie dispose d'un ordinateur dédié à la secrétaire.

Afin d' améliorer le traitement des dossiers et fluidifier la gestion des e-mails, la mairie doit se doter d'un second ordinateur destiné au maire et à ses deux adjoints.

Un premier devis a été proposé. Un second sera établi lors d'un rendez-vous en mairie fixé au 21 avril 2026.

Proposition soumise au vote : adoptée à l'unanimité

III – Choix d'engager un employé communal ou d'externaliser l'entretien du village :

Monsieur le Maire nous expose les faits concernant l'entretien de la commune.

L'employé ayant fait valoir ses droits à la retraite courant 2025, la commune a fait appel à un prestataire extérieur, l'entreprise Lichtlé de Vuillafans. Le coût d'un passage s'élevait à 2 400 € et se limitait aux espaces verts. A ce jour, cette entreprise n'est plus en mesure d'honorer nos besoins.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise JM Paysages d'Etalans. Celle-ci indique honorer des contrats d'un montant annuel minimum de 40 000 € et se déclare actuellement à pleine capacité.

Les points positifs liés au choix d'un prestataire sont nombreux : pas de gestion de personnel, pas de matériel à fournir, etc …. . Cependant, des points négatifs sont à souligner dont la disponibilité et le coût.

S'agissant de l'embauche d'un employé communal, Monsieur le Maire souligne la qualité de travail rendu par le dernier employé, Monsieur Gilles DUTRUEL.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 025-212503395-20260417-PV_17_04_2026-AU

L'embauche peut se faire à temps plein, à mi-temps ou à temps partiel. Les deux derniers contrats peuvent être annualisés offrant l'avantage d'adapter la charge de travail à la saison. Pour information : le coût annuel du dernier employé communal a été supporté par la mairie à hauteur de 30 452 €, charges patronales et primes de départ incluses.

Après avoir exposé les propositions, Monsieur le Maire soumet au vote l'embauche d'un employé communal ou la signature d'un contrat avec un prestataire extérieur.

Après débat avec l'ensemble du conseil municipal, il ressort qu'il est préférable de privilégier un emploi à temps plein garantissant l'entretien du village et le maintien de son label "Plus Beaux Villages de France".

Proposition soumise au vote : adoptée à l'unanimité.

IV – Camping : création d'un emploi de saisonnier "régisseuse", création d'un emploi de saisonnier "agent d'entretien", modification des tarifs de location et de la date de fermeture :

Monsieur le Maire nous expose les faits : Mme Roberta MACEDO DA ROCHA a accepté de reprendre les deux postes qu'elle occupait l'année dernière, à savoir régisseuse et agent d'entretien du camping, tout en reconnaissant l'implication qu'elle y a mise. Le nombre d'heures hebdomadaires dans sa fonction de régisseuse sera revu à la hausse. Son engagement au titre de la saison estivale 2025 a démontré un investissement hebdomadaire supérieur aux prévisions.

Proposition soumise au vote : adoptée à l'unanimité

Les tarifs du camping 2026 ont été modifiés. Ils prennent en compte l'augmentation des tarifs électricité et eau.

Une nouvelle grille tarifaire a été proposée à l'ensemble du conseil municipal qui sera mise en place dès l'ouverture du camping, à savoir le 1er mai prochain. Sur les conseils de Mme Roberta MACEDO DO ROCHA, la période d'ouverture du camping a été prolongée. La fermeture se fera le 30 septembre et non le 20. Effectivement, des campeurs sillonnent notre région durant la totalité du mois de septembre et ont été surpris de la fermeture prématurée de notre camping.

Proposition soumise au vote : adoptée à l'unanimité.

V – Taux d'imposition des taxes directes locales 2026 :

Monsieur le Maire nous expose le document à retourner avant le 30 avril prochain à la Direction Générale des Finances Publiques permettant la détermination du taux d'imposition de la commune pour l'année 2026. Il propose le maintien du taux actuel.

Proposition soumise au vote : adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 025-212503395-20260417-PV_17_04_2026-AU

VI – Questions diverses

NEANT.

DATES A RETENIR :

27 juin : Lods en fête

8 et 22 juillet : marché des producteurs au parking des Forges.

5 et 19 août : marché de producteurs au quai couvert (vers le camping).

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h55 et remercie les conseillers municipaux.

La secrétaire

Nathalie DUTILLEUL

Monsieur le Maire

Thierry VETOIS

COMMUNE DE LODS
DOUBS